

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n°16/2011

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR LOISIRS MEDITERRANEE

Conseillers en exercice : 22
Présents : 20
Excusés : 2
Pouvoirs : 1
Votants : 21

SÉANCE DU 17 MARS 2011

L'an deux mille onze, le jeudi dix-sept mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le huit mars 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Maurice ELSTUB, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Christine DEGLI-INNOCENTI qui a donné pouvoir à Françoise RICORD, Danièle MAINCENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame le Trésorier du Bar sur Loup, Receveur Municipal, a fait parvenir en mairie, pour être soumis à l'avis du Conseil, un état des restes à recouvrer.

Plusieurs titres de recettes correspondant au loyer des locaux loués par la Commune à la Société Loisirs Méditerranée n'ont pu être recouverts de juin 2006 à octobre 2007. Le jugement prononçant la liquidation judiciaire est daté du 5 septembre 2007.

N° Titre	Débiteur	Montant du titre	Reste à payer
92 du 23.06.2006	Loisirs Méditerranée	2.774,50	69,10
179 du 20.11.2006	Loisirs Méditerranée	3.153,30	2.102,20
47 du 23.04.2007	Loisirs Méditerranée	3.153,30	0
84 du 03.08.2007	Loisirs Méditerranée	3.153,30	3.153,30
153 du 08.10.2007	Loisirs Méditerranée	3.153,30	3.153,30
TOTAL ADMISSION EN NON VALEUR			8.477,90

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

ACCEPTE les titres ci-dessus en non-valeur.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.